MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS

2005-2006 Accessibility Plan

INTRODUCTION >>

Table of Contents

Introduction

Message from Minister of Natural Resources and Minister Responsible for Aboriginal Affairs

Report on Achievement of 2004-2005 Planning Commitments

- Legislative Requirements
- Acts and Regulations
- Policies
- Programs and Services
- Practices

Commitments and Strategies for 2005-2006

- Legislative Requirements
- Acts and Regulations
- Policies
- Programs and Services
- Practices

For more information

Archive

2003-04 Accessibility Plan

2004-06 Accessibility Plan

INTRODUCTION >>

[MEDIA CENTRE | PUBLICATIONS | MNR OFFICES | TELEPHONE DIRECTORY]

Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français

[Program | Topic | Location | Service]

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS

2005-2006 Accessibility Plan

<< TABLE OF CONTENTS

MINISTER'S MESSAGE >>

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Natural Resources and the first to include the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

The ministry and the secretariat intend to build on their achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

<< TABLE OF CONTENTS

MINISTER'S MESSAGE >>

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS

2005-2006 Accessibility Plan

<< INTRODUCTION

REPORT ON ACHIEVEMENT OF 2004-2005 PLANNING COMMITMENTS >>

Minister's Message

Hon. David Ramsay

The McGuinty government marked a new era in accessibility with the passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005. This legislation establishes our province as a world leader in improving accessibility for people with disabilities.

The Ministry of Natural Resources and the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs strongly support the government's goal to identify, remove and prevent barriers, and improve accessibility. As part of our commitment to this larger goal, we are continuing to increase and improve access to the province's natural resources for Ontario residents and visitors.

For example, the ministry is working with partners and stakeholders to construct boardwalks, viewing platforms and other structures on Crown land that allow people with disabilities to enjoy nature firsthand and to take part in outdoor activities such as fishing or birdwatching. The ministry has developed barrier-free guidelines for provincial parks and virtually all parks offer barrier-free facilities and accessible campsites in campgrounds. Special provision has been made for people with disabilities to participate in some of the wildlife hunts held each year. In addition, our web sites and publications include a range of formats that can be easily accessed by people with disabilities.

We will continue to build on past progress and accomplishments as we lay the foundation for the development of accessibility standards that will lead to even greater and more effective change. We will ensure that the ministry's and secretariat's legislation, policies and programs are designed to eliminate barriers to people with disabilities. The achievements highlighted in this year's plan, as well as the improvements we will be implementing in the coming year, demonstrate the strength and scope of our commitment.

The Ministry of Natural Resources and the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs will continue to make every effort to ensure that

Ontarians of all abilities have equitable access to information on natural resources, to outdoor experiences in provincial parks and on Crown land, and to job opportunities in the ministry and secretariat.

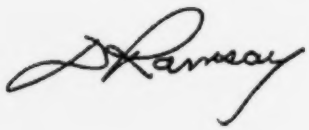

Honourable David Ramsay
Minister of Natural Resources
Minister Responsible for Aboriginal Affairs

<< INTRODUCTION

REPORT ON ACHIEVEMENT OF 2004-2005 PLANNING COMMITMENTS >>

[MEDIA CENTRE | PUBLICATIONS | MNR OFFICES | TELEPHONE DIRECTORY]

Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français

[Program | Topic | Location | Service]

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS

2005-2006 Accessibility Plan

<< MINISTER'S MESSAGE

COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 2005-06 >>

Report on Achievement of 2004-2005 Planning Commitments

Navigation Menu For This Page

- Legislative Requirements
  - Section 4 - Built Environment
  - Section 5 - Procurement of goods and services
  - Section 6 - Government Internet sites
  - Section 7 - Government publications
  - Section 8 - Government employee accommodation
  - Section 9 - Government funded capital programs
- Acts and Regulations
- Policies
- Programs and Services
- Practices

The Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs (OSAA) 2004-05 achievements are reported in the Ministry of the Attorney General 2005-06 accessibility plan.

During 2004-05, the Ministry of Natural Resources (MNR) has implemented a number of measures to improve accessibility for people with disabilities. The focus in 2004-05 has been on meeting legislated requirements for accessibility under the Ontarians with Disabilities Act (ODA), raising awareness within the ministry on accessibility issues and opportunities and taking initial action on a number of commitments outlined in the ministry's Accessibility Plan for 2004-06). Steps include the following:

Legislative Requirements

Section 4 - Built Environment

Commitment: ***The ministry will develop an implementation plan for reviewing facilities and identifying improvements to***

meet government-wide accessibility guidelines when released. MNR will also continue to ensure that facilities meet the current requirements of the Ontario Building Code regarding accessibility.

Action and Timeframe: Implementation plan to be completed in 2004-05

Status: Standards for barrier-free design of Ontario Government facilities were released in October 2004 and have been communicated widely within ministries. Provisions are mandatory for buildings, structures and premises that the government leases, purchases, constructs or significantly renovates following the coming into force of Section 4 of the ODA. The ministry is meeting these standards and will have regard for them in less significant renovations or improvements. In light of these provisions, an implementation plan to review facilities existing prior to Section 4 coming into effect is not required.

Rationale: Since the barrier-free standards apply to facilities acquired, constructed, leased or substantially renovated since Section 4 of the ODA has come into force, an implementation plan to review compliance for facilities previously acquired, constructed or leased prior to Section 4 coming into effect is not required.

Commitment: ***New operating proposals to be included in program business plans and in the ministry's corporate business plan for 2005-06 will be reviewed from the standpoint of accessibility issues and measures to ensure prevention of barriers.***

Action and Timeframe: Reviews will be carried out during the 2005-06 Results Based Planning process (by March 2005) and will include Section 4 (accessibility to government buildings and premises) and Section 5 (accessibility in procurement of goods and services).

Status: This commitment has been met. New operating proposals included in program business plans and in the ministry's corporate business plan for 2005-06 have been reviewed with respect to accessibility provisions and to ensure conformity with existing legislation.

▲TOP OF PAGE

Section 5 - Procurement of goods and services

Commitment: ***MNR will ensure managers and supervisors are given guidance on having regard for accessibility in procurement of goods and services. The ministry will incorporate the government-wide guidelines for accessibility in procurement into its procurement processes.***

Action and Timeframe: MBS guidelines will be communicated in 2004-05 to relevant staff and incorporated in the ministry's procurement procedures.

Status: This commitment has been met. Relevant staff have received the new guidelines for accessibility in procurement and the ministry is incorporating these into its procurement processes.

▲TOP OF PAGE

Section 6 - Government Internet sites

Commitment: ***The ministry will continue to ensure that Internet sites are accessible, including the testing of all new site content.***

Action and Timeframe: The ministry web site is currently under redesign - ODA requirements are a key part of the redesign. The current web site has been updated to reflect ODA requirements on all key pages - some Adobe Acrobat file attachments are still being brought up to standard. Internet site redesign and conversion of remaining Adobe Acrobat file attachments to be completed by March 2005.

Status: Accessibility commitment has been met. However, redesign of the ministry's web site has not been completed pending decisions on content and management. Web site redesign and implementation of improvements will meet ODA accessibility requirements. The ministry continues to monitor all sites and materials for compliance with ODA accessibility requirements.

▲TOP OF PAGE

Section 7 - Government publications

Commitment: ***The ministry will continue to follow existing guidelines and procedures for meeting accessible format requests through Publications Ontario.***

Action and Timeframe: MNR will continue to work cooperatively with Publications Ontario to provide publications in an ODA compliant format in 2004-05. All ministry staff will be provided with ongoing guidance on procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Status: This commitment has been met. MNR has worked with Publications Ontario to provide publications in an ODA compliant format and ministry staff have been familiarized with procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

▲TOP OF PAGE

Section 8 - Government employee accommodation

Commitment: ***MNR will continue to identify employee accommodation needs and access the Employment Accommodation Fund to accommodate staff with disabilities.***

Action and Timeframe: Ministry procedures incorporating these actions regarding staff with disabilities will be followed in 2004-05.

Status: This commitment has been met. In 2004-05 MNR has continued to identify employee accommodation needs and accessed the Employment Accommodation Fund to make provision for staff with disabilities.

Rationale: Commitment has been met.

Commitment: ***The ministry will ensure that all existing and new managers and supervisors complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants with disabilities.***

Action and Timeframe: Take follow-up action to ensure training of all qualifying managers, supervisors by March 2005. Ongoing action will be taken as new managers and supervisors are appointed.

Status: In progress. Ongoing efforts are being made to ensure accessibility training of managers and supervisors.

Rationale: Continuing attention is required to ensure training for employee and job applicant accessibility needs.

Commitment: ***When the current manager training program on accommodating accessibility needs is extended to other relevant supervisory staff, MNR will ensure that these staff receive training on employment accommodation for employees with disabilities.***

Action and Timeframe: Action will be taken upon extension of the government-wide program.

Status: Since the government-wide training program has not been extended to other relevant supervisory staff, no action can be taken at this time.

Rationale: Training program has restricted access and cannot be accessed by other relevant staff until a government decision to extend the program has been made.

▲TOP OF PAGE

Section 9 - Government funded capital programs

Commitment: ***Capital funding proposals in the ministry's corporate business plan for 2005-06 and 2006-07 will be reviewed for compliance with requirements under Section 9 of the Ontarians with Disabilities Act. Conformity with requirements of the Ontario Building Code on provision of access will be an important focus. Where insufficient provisions are found, further follow-up has been undertaken to ensure projects meet these requirements.***

Action and Timeframe: Review proposals for compliance with accessibility requirements during Results-Based Planning for 2005-06 by March 2005.

Status: This commitment has been met. Review of capital funding proposals for compliance with accessibility requirements has been carried out during Results Based Planning for 2005-06.

▲TOP OF PAGE

Acts and Regulations

Commitment: ***MNR will work cooperatively with other ministries in assessing current provisions for people with disabilities for fees, permits and services***

Action and Timeframe: MNR will initiate discussions with other relevant ministries, to be completed by March 2005, and will respond to needs for refinements, improvements in accessibility provisions.

Status: In progress. Initial discussions have not yet been completed.

Rationale: Further work has been required to prepare for discussions with other ministries.

Commitment: ***In undertaking reviews of legislation and in implementing changes to legislation, MNR will include attention to how the legislation addresses accessibility issues and will ensure that accessibility requirements and guidelines are met as legislative changes are made.***

Action and Timeframe: Specific reviews of legislation will include assessment of how the legislation addresses accessibility requirements and guidelines and implementation of appropriate provisions.

Status: Ongoing. Efforts are being made to include accessibility considerations in legislative reviews being undertaken.

Rationale: This commitment is a continuing responsibility as assessment of legislation is undertaken.

▲TOP OF PAGE

Policies

Commitment: ***Guidance will be provided to staff undertaking policy and program development on how to identify needs and include accessibility provisions in policy and program proposals.***

Action and Timeframe: Develop guidelines for incorporating accessibility considerations in policy and program development by March 2005.

Status: Guidelines are in development.

Rationale: Development of guidelines has taken longer that anticipated.

Commitment: ***MNR will build on the results of the Employment Systems Review to advance the ministry's diversity objectives by examining employment systems processes, tools and documents. Accessibility issues will be an area of focus for this assessment.***

Action and Timeframe: Review to be undertaken during the 2004-06 planning period and specific initiatives will be recommended for implementation.

Status: Review of employment systems processes, tools and documents has not yet been undertaken pending establishment and implementation of changes in human resource services / delivery underway for the Ontario Public Service.

Rationale: Review to be undertaken once revised service and delivery provisions are established.

▲TOP OF PAGE

Programs and Services

Commitment: ***MNR will review government-wide facility accessibility guidelines upon their release to determine the need for inventory / assessment of accessibility provisions for provincial park buildings, facilities and sites.***

Action and Timeframe: Review guidelines by March 2005 to determine inventory requirements

Status: This commitment has been met. Standards for barrier-free design of Ontario Government facilities were released in October 2004. Provisions are mandatory for buildings, structures and premises that the Government leases, purchases, constructs or significantly renovates following the coming into force of Section 4 of the ODA. The ministry is meeting these standards and will have regard for them in less significant renovations or improvements. Since these standards apply to facilities acquired, constructed or substantially renovated following Section 4 of the ODA coming into force, an immediate inventory of accessibility provisions for existing provincial park buildings, facilities and sites is not essential to meet standards.

Rationale: The review determined that an immediate inventory to determine compliance with the barrier-free standards was not required. Ongoing assessment of provincial park facilities and sites will be carried out.

Commitment: ***Results of the accommodation program evaluation which assessed MNR's buildings and facilities will be used to develop management strategies for each of the ministry's accommodation portfolios, including addressing of accessibility issues.***

Action and Timeframe: Development of management strategies for ministry buildings and facilities to commence in 2004-05.

Status: This commitment has been met. Accessibility has been included in assessment of MNR buildings and facilities and is being included in the work currently underway to develop management strategies for the ministry's accommodation portfolios.

Commitment: ***The ministry will continue the work of its accessibility working group to provide ongoing coordination for its accessibility planning and improvements. Increased emphasis will be placed on coordinating the implementation of accessibility provisions.***

Action and Timeframe: Coordination of accessibility planning and improvements for 2004-05 planning period.

Status: This commitment has been met. Accessibility planning and coordination of implementation has been carried out for 2004-05 planning period.

Commitment: ***Provision will be made in program evaluations undertaken for MNR programs to assess provision of access for people with disabilities as an integral part of the program evaluation.***

Action and Timeframe: Guidelines and implementation planning to be completed during 2004-06 planning period. Initial program reviews incorporating accessibility considerations to be undertaken.

Status: Action on this commitment is ongoing. Completion of guidelines and implementation planning is targeted for 2005-06.

Rationale: This commitment was made for the two-year planning period 2004-06 and will be met by the end of 2005-06.

Commitment: ***Procedures for addressing accessibility will be incorporated in program planning and business planning templates and guidelines. Attention will be paid to a range of accessibility needs including attitude change.***

Action and Timeframe: Development of procedures and incorporation in program planning and corporate planning templates, guidelines by March 2005.

Status: Ongoing.

Rationale: Development of guidelines and implementation plan has taken longer than anticipated.

Commitment: ***MNR will continue to include accessibility as an item in periodic client satisfaction surveys.***

Action and Timeframe: Include accessibility in periodic client satisfaction surveys on an ongoing basis.

Status: This commitment has been met.

Commitment: ***MNR will establish a general inquiry TTY number and further review its 1-800 telephone service to identify priorities for providing TTY access for persons with disabilities.***

Action and Timeframe: Implement general inquiry TTY number by Fall 2004, review needs by March 2005.

Status: Ongoing. General inquiry TTY number has not yet been established. Further action is to be undertaken in 2005-06.

Rationale: TTY implementation to be undertaken in fall 2005.

Commitment: ***The ministry will develop an implementation plan for incorporating specific provisions for customer services to people with disabilities and including these provisions in updated customer service procedures.***

Action and Timeframe: Identify specific provisions for customer services to people with disabilities, develop implementation plan by March 2005, and include in customer service procedures. Attention will be paid to a range of measures, including better understanding of needs and improved attitudes toward people with disabilities.

Status: Ongoing. Work on implementation plan to be completed in 2005-06 and further actions commenced.

Rationale: A number of issues had to be addressed prior to completing implementation plan, including accessibility training for customer service staff. This delayed completion of the implementation plan.

Commitment: ***The ministry will participate in identifying its partner agencies having responsibilities for improving accessibility under the Ontarians with Disabilities Act and will work cooperatively with these agencies in implementing accessibility provisions.***

Action and Timeframe: Finalize agencies with responsibilities for accessibility under the ODA by March 2005.

Status: Government decisions have not been made regarding agencies to be included as having responsibilities for accessibility under the ODA. Accordingly it was not possible to identify these agencies by March 2005.

Rationale: Pending government decision making, finalizing of agency responsibilities for accessibility under the ODA was not possible.

Commitment: ***Through electronic service delivery initiatives, the ministry has improved and will continue to improve access for people with disabilities, as well as others, to a variety of direct services including permit issuing, other purchasing, information provision, and query responses. Electronic service options exist for provincial parks and other popular ministry services.***

Action and Timeframe: Improvements to electronic service delivery on an ongoing basis in accordance with government-wide priorities, initiatives and resource availability.

Status: Commitment has been met. Ongoing work is proceeding on electronic service delivery improvements.

Commitment: In ministry office and public use facilities where MNR is considered to have the lead for operating, the ministry will have plans in place to assist with the evacuation of staff and visitors with disabilities and will ensure that the plans are incorporated in the Emergency Procedures handbook distributed to all staff. MNR will work with property management to incorporate provisions for people with disabilities within the parameters established for these provisions.

Action and Timeframe: Ensure needs of people with disabilities continue to be provided for within the parameters established on an ongoing basis, as new evacuation plans are developed or existing plans / procedures are reviewed, updated.

Status: This commitment has been met. The ministry is continuing to ensure needs of persons with disabilities are provided for as new evacuation plans are developed or existing plans updated.

▲TOP OF PAGE

Practices

Commitment: ***Communicate to ministry staff the provisions of the ODA, available guidelines and best practices for***

accommodating needs of people with disabilities.

Action and Timeframe: Complete communications strategy by March 2005.

Status: Ongoing. Staff communications strategy has not yet been completed.

Rationale: Strategy continues to be developed.

Commitment: ***MNR will provide opportunities for input from staff in identifying accessibility barriers and will include this input in planning for improvements.***

Action and Timeframe: The ministry will develop and implement an accessibility communications strategy to include provisions for input from staff by March 2005.

Status: Ongoing. Staff communications strategy has not yet been completed.

Rationale: Workload priorities did not permit completion of project to develop a communications strategy by March 2005.

Commitment: ***Accessibility audits will be initiated in several representative MNR sites and program areas to assess accessibility provisions and needs, and identify priorities for addressing needs. These audits will help establish measures and approaches to be adopted in the ministry and will also help raise awareness of staff and program managers regarding accessibility needs.***

Action and Timeframe: Pilot audits for representative sites will be planned by March 2005.

Status: Ongoing. Planning for pilot audits is commencing and efforts are underway to secure commitments for undertaking pilots in 2005-06.

Rationale: While plans were not completed as scheduled, completion of pilot audits in 2005-06 should be achieved.

Commitment: ***Customer service training planned for MNR staff (for example, parks staff, customer service workshops) will***

include a component on awareness of accessibility barriers, (including attitudes), needs and appropriate responses.

Action and Timeframe: Continue to address accessibility issues in customer service training on an ongoing basis.

Status: Commitment met. Customer service training for MNR staff continues to include a component on accessibility.

Commitment: ***The ministry will provide information on accessibility requirements / provisions / initiatives on its general Internet site and Intranet site.***

Action and Timeframe: General Internet site redesign for the ministry and development of a communications strategy to be completed by March 2005.

Status: Ongoing. Redesign of the ministry's web site has not been completed pending the establishment of a new content management system for the ministry. As a result, further information on accessibility requirements, provisions and initiatives has not been provided on the ministry's web site.

Rationale: Information on accessibility requirements / provisions / initiatives will be included as part of the ministry's web site redesign.

▲TOP OF PAGE

<< MINISTER'S MESSAGE

COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 2005-06 >>

[MEDIA CENTRE | PUBLICATIONS | MNR OFFICES | TELEPHONE DIRECTORY]

Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français

[Program | Topic | Location | Service]

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario

assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS

2005-2006 Accessibility Plan

<< REPORT ON ACHIEVEMENT OF 2004-2005 PLANNING COMMITMENTS

MORE INFORMATION >>

Commitments and Strategies for 2005-06

Navigation Menu For This Page

- Legislative Requirements
  - Section 4 - Built Environment
  - Section 5 - Procurement of goods and services
  - Section 6 - Government Internet sites
  - Section 7 - Government publications
  - Section 8 - Government employee accommodation
  - Section 9 - Government funded capital programs
  - Section 10 - Accessibility planning
- Acts and Regulations
- Policies
- Programs and Services
- Practices

Focus of the ministry's and secretariat's actions in its 2005-06 plan is on continuing to incorporate accessibility considerations into the ongoing policy, planning, management and review processes. Communications and staff training/guidance enhancements are also significant in the 2005-06 plan to raise awareness, provide guidance regarding accessibility issues/needs and involve staff in initiating responses. This plan also includes the commitments and strategies for the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs (OSAA) as noted below.

Legislative Requirements

Section 4 - Built Environment

Commitment: ***MNR and the secretariat will meet the Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities in its facility acquisition, construction or significant renovation to existing or leased facilities. OSAA will be relocating to new premises by the end of the 2005-06 fiscal year. The secretariat will incorporate government-wide accessibility guidelines in the design and construction of its new facilities, as well as current requirements of the Ontario building code.***

Action: MNR and secretariat facility planning, acquisition, construction or substantial renovation will adhere to the government adopted standards for barrier-free design.

Timeframe: MNR and the secretariat will meet this commitment in facility planning and development initiatives undertaken in 2005-06.

Commitment: ***New operating proposals to be included in program business plans and in the ministry's and secretariat's corporate business plans for 2006-07 will be reviewed from the standpoint of accessibility issues and measures to ensure prevention of barriers.***

Action: Reviews will be carried out in the Results Based Planning process and will include Section 4 (accessibility to government buildings and premises) and Section 5 (accessibility in procurement of goods and services).

Timeframe: During Results Based Planning for 2006-07(by March 2006).

▲TOP OF PAGE

Section 5 - Procurement of goods and services

Commitment: ***MNR and the secretariat will ensure managers and supervisors are given guidance on having regard for accessibility in procurement of goods and services. MNR will continue to implement in its procurement processes the government-wide guidelines for accessibility in procurement.***

Action: MNR and the secretariat will continue to adhere to MBS procurement accessibility guidelines, will communicate these to relevant staff and will incorporate them in the ministry's and secretariat's procurement procedures. The ministry will also review and apply when available the upcoming Accessible Procurement E-module Training Tool for training staff in accessibility provisions in procurement.

Timeframe: 2005-06

▲TOP OF PAGE

Section 6 - Government Internet sites

Commitment: ***The ministry and the secretariat will continue to ensure that Internet sites are accessible, including the***

testing of all new site content.

Action: MNR and secretariat Internet sites continue to meet accessibility requirements. MNR will ensure that accessibility provisions are met in the work underway to redesign the ministry's general web site. The ministry and the secretariat continue to monitor all sites and materials for compliance with ODA accessibility requirements.

Timeframe: 2005-06

▲TOP OF PAGE

Section 7 - Government publications

Commitment: ***The ministry and the secretariat will continue to follow existing guidelines and procedures for meeting accessible format requests through Publications Ontario.***

Action: MNR and the secretariat will continue to work cooperatively with Publications Ontario to provide publications in an ODA compliant format. All ministry and secretariat staff will be provided with ongoing guidance on procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Timeframe: Ongoing for 2005-06.

▲TOP OF PAGE

Section 8 - Government employee accommodation

Commitment: ***MNR and the secretariat will continue to identify employee accommodation needs and access the Employment Accommodation Fund to accommodate staff with disabilities. Since the secretariat is currently initiating the process of moving to new premises by the end of the 2005-06 fiscal year, part of the plan leading up to that move will incorporate a review of all current furnishings to assess the accommodation needs of current employees and to, where possible, incorporate flexibility in accommodation design to address future demands.***

Action: Ministry and secretariat procedures incorporating these actions regarding staff with disabilities will be followed.

Timeframe: Ongoing for 2005-06.

Commitment: ***The ministry and the secretariat will ensure that all existing and new managers and supervisors complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants with disabilities.***

Action: Take follow-up action to ensure training of all qualifying managers, supervisors.

Timeframe: Ongoing efforts will be undertaken in 2005-06 to ensure completion of training by managers / supervisors.

▲TOP OF PAGE

Section 9 - Government funded capital programs

Commitment: ***Capital funding proposals in the ministry's corporate business plan for 2006-07 will be reviewed for compliance with requirements under Section 9 of the Ontarians with Disabilities Act. Conformity with the Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities will be an important focus.***

Action: Review proposals for compliance with accessibility requirements

Timeframe: Reviews carried out during Results Based Planning for 2006-07(by March 2006).

▲TOP OF PAGE

Section 10 - Accessibility planning

Commitment: ***The ministry and the secretariat will continue the work of their accessibility working groups to provide ongoing coordination for accessibility planning and improvements. Increased emphasis will be placed on coordinating the implementation of accessibility provisions.***

Action: Coordination of accessibility planning and improvements

Timeframe: 2005-06 planning period.

▲TOP OF PAGE

Acts and Regulations

Commitment: ***MNR will work cooperatively with other ministries in assessing current provisions for people with disabilities for fees, permits and services.***

Action: MNR will complete discussions with other relevant ministries, and will respond to needs for refinements, improvements in accessibility provisions.

Timeframe: Discussions and initial implementation of results are targeted for completion by March 2006.

Commitment: ***In undertaking reviews of legislation and in implementing changes to legislation, MNR will include attention to how the legislation addresses accessibility issues and will ensure that accessibility requirements and guidelines are met as legislative changes are made.***

Action: Specific reviews of legislation will include assessment of how the legislation addresses accessibility requirements and guidelines and implementation of appropriate provisions.

Timeframe: Accessibility considerations will be incorporated in reviews undertaken during the 2005-06 period.

▲TOP OF PAGE

Policies

Commitment: ***Guidance will be provided to staff undertaking policy and program development on how to identify needs and include accessibility provisions in policy and program proposals.***

Action: Develop and implement guidelines for incorporating accessibility considerations in policy and program development.

Timeframe: Finalize guidelines by March 2006. Implementation of the guidelines targeted for March 2007.

Commitment: ***MNR and the secretariat will advance their diversity objectives by examining employment systems processes, tools and documents. Accessibility issues will be an area of focus for this assessment.***

Action: Review of employment systems processes, tools and documents, including attention to accessibility issues, will be undertaken following the establishment and implementation of pending changes in human resource services / delivery underway for the Ontario Public Service.

Timeframe: The ministry and secretariat will commence this review in 2005-06 following implementation of changes in human resource services and delivery currently in progress.

▲TOP OF PAGE

Programs and Services

Commitment: ***MNR and the secretariat will continue to ensure that accessibility is included in its assessment of MNR and secretariat buildings and in the work underway to develop management strategies for the ministry's accommodation portfolios.***

Action: MNR and the secretariat will continue to ensure that Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities are adhered to in their continuing work to assess facilities and to develop facility management strategies.

Timeframe: 2005-06

Commitment: ***Provision will be made in program evaluations undertaken for MNR and secretariat programs to assess provision of access for people with disabilities as an integral part of the program evaluation.***

Action: Guidelines and implementation planning to be completed. Initial program reviews incorporating accessibility considerations to be undertaken.

Timeframe: Targeted for 2005-06 planning period.

Commitment: ***Procedures for addressing accessibility will be incorporated in program planning and business planning templates and guidelines. Attention will be paid to a range of accessibility needs including attitude change.***

Action: Development of procedures and incorporation in program planning and corporate planning templates, guidelines.

Timeframe: Guidelines / implementation planning are to be completed by March 2006.

Commitment: ***MNR and the secretariat will continue to include accessibility as an item in periodic client satisfaction surveys. OSAA will incorporate accessibility in its 2005-06 survey.***

Action: Include accessibility in periodic client satisfaction surveys.

Timeframe: Ongoing for 2005-06.

Commitment: ***MNR will establish a general inquiry TTY number and further review its 1-800 telephone service to identify priorities for providing TTY access for persons with disabilities.***

Action: Implement general inquiry TTY number; review needs and implement any further provisions as identified.

Timeframe: General inquiry TTY number is being implemented and will be operational by December 1, 2005. Complete review by March 2006.

Commitment: ***The ministry and the secretariat will develop an implementation plan for incorporating specific provisions for customer services to people with disabilities and including these provisions in updated customer service procedures.***

Action: Identify specific provisions for customer services to people with disabilities, complete implementation plan and include in customer service procedures. Attention will be paid to a range of measures, including better understanding of needs and improved attitudes toward people with disabilities.

Timeframe: Finalize implementation plan by March 2006. Implementation to commence in 2006-07.

Commitment: ***The ministry and the secretariat will work cooperatively with its partner agencies in encouraging and implementing accessibility provisions.***

Action: Identify key partner agencies and initiate discussions regarding accessibility provisions and improvements. Commence priority co-operative actions.

Timeframe: Discussions and co-operative action initiated in 2006-07.

Commitment: ***Through electronic service delivery initiatives, the ministry has improved and will continue to improve access for people with disabilities, as well as others, to a variety of direct services including permit issuing, other purchasing, information provision, and query responses. Electronic service options exist for provincial parks and other popular ministry services.***

Action: Improvements to electronic service delivery in accordance with government-wide priorities, initiatives and resource availability.

Timeframe: Ongoing for 2005-06.

Commitment: ***In ministry and secretariat office and public use facilities where MNR or the secretariat is considered to have the lead for operating, the ministry or secretariat will have plans in place to assist with the evacuation of staff and visitors with disabilities and will ensure that the plans are incorporated in the Emergency Procedures handbook distributed to all staff. MNR and the secretariat will work with property management to incorporate provisions for people with disabilities within the parameters established for these provisions.***

Action: Ensure needs of people with disabilities continue to be provided for within the parameters established, as new evacuation plans are developed or existing plans / procedures are reviewed, updated.

Timeframe: Ongoing for 2005-06.

▲TOP OF PAGE

Practices

Commitment: ***Communicate to ministry and secretariat staff the provisions of the ODA, available guidelines and best practices for accommodating needs of people with disabilities.***

Action: Complete communications strategy and begin implementation.

Timeframe: Communications strategy completed by March 2006.

Commitment: ***MNR and the secretariat will provide opportunities for input from staff in identifying accessibility barriers and will include this input in planning for improvements.***

Action: The ministry and the secretariat will develop and implement an accessibility communications strategy to include provisions for input from staff.

Timeframe: Communications strategy completed by March 2006.

Commitment: ***Planned accessibility audits will be initiated in several representative MNR sites and program areas to assess accessibility provisions and needs, and identify priorities for addressing needs. These audits will help establish measures and approaches to be adopted in the ministry and will also help raise awareness of staff and program managers regarding accessibility needs.***

Action: Complete planning for pilot audits and undertake pilot audits for representative sites.

Timeframe: Completion of pilot audits in 2005-06.

Commitment: ***Customer service training planned for MNR staff (for example, parks staff, customer service workshops) will include a component on awareness of accessibility barriers, (including attitudes), needs and appropriate responses.***

Action: Continue to address accessibility issues in customer service training. Review and include in customer service training as desirable the new Customer Service Training Package, "May I Help You" - Welcoming Customers with Disabilities to be made available this year.

Timeframe: Ongoing during 2005-06.

Commitment: ***The ministry will provide information on accessibility requirements / provisions / initiatives on its general Internet site and Intranet site.***

Action: Implement provision of accessibility information on general sites following site redesign and development of a communications strategy.

Timeframe: Provision of information on accessibility requirements / provisions / initiatives on the ministry's general web sites will be done in conjunction with web site redesign which is underway. Anticipate initiation of this information on web sites during the 2005-06 planning period.

▲TOP OF PAGE

<< REPORT ON ACHIEVEMENT OF 2004-2005 PLANNING COMMITMENTS

MORE INFORMATION >>

[MEDIA CENTRE | PUBLICATIONS | MNR OFFICES | TELEPHONE DIRECTORY]

Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français

[Program | Topic | Location | Service]

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTRY OF NATURAL RESOURCES Including
ONTARIO SECRETARIAT FOR ABORIGINAL AFFAIRS
2005-2006 Accessibility Plan

<< COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 2005-06

More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number:	Ministry of Natural Resources Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs	1-800-667-1940 416-326-4740
TTY number:	General access TTY number to be initiated by Dec 1, 2005. (In the interim, call 711 for Bell Relay Service to access for MNR 1-800-667-1940 or for OSAA 416-326-4740)	
1-800 number:	Ministry of Natural Resources Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs	1-800-667-1940 (Not available)
E-mail:	MNR mnr.nric@mnr.gov.on.ca OSAA merike.nurming@jus.gov.on.ca	
Ministry web site address:	www.mnr.gov.on.ca	
Secretariat web site address:	www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca	

Visit the Ministry of Community and Social Services' Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto

ON M7A 1N8

Tel: (416) 326-5300

Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938

In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758

TTY Service 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-5063 (PRINT)

ISSN 1708-5071 (ON LINE)

Ce document est disponible en français.

<< COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 2005-06

[MEDIA CENTRE | PUBLICATIONS | MNR OFFICES | TELEPHONE DIRECTORY]

Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français

[Program | Topic | Location | Service]

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

This Web Site has been created as a public service by the Ministry of Natural Resources of the Government of Ontario. Every reasonable effort has been made to ensure the currency and accuracy of the information presented at the Site. However, the Government of Ontario assumes no responsibility and Users of this Site should verify the information from other sources prior to making decisions or acting upon it.

© Queen's Printer for Ontario, 2005

Modified: Sep-30-2005

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

INTRODUCTION >>

Table des matières

Introduction

Message du ministre des Richesses naturelles et du ministre délégué aux Affaires autochtones

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

- Exigences de la Loi
- Lois et règlements
- Politiques
- Programmes et services
- Pratiques

Engagements et stratégies pour 2005-2006

- Exigences de la Loi
- Lois et règlements
- Politiques
- Programmes et services
- Pratiques

Renseignements

Archive

Plan d'accessibilité 2003-04

Plan d'accessibilité 2004-06

INTRODUCTION >>

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

<< Table des matières

Message du ministre >>

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Richesses naturelles et le premier à inclure le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Le ministère et le secrétariat ont l'intention de se fonder sur leurs réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

<< Table des matières

Message du ministre >>

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

<< INTRODUCTION

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005 >>

Message du ministre

L'Hon. David Ramsay

L'adoption par le gouvernement McGuinty de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le ministère des Richesses naturelles et le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario appuient fortement l'objectif du gouvernement de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles et d'améliorer l'accessibilité. Dans le cadre de cet engagement à l'égard de cet objectif plus global, nous continuons de favoriser et d'améliorer l'accès aux richesses naturelles de la province pour les résidents de l'Ontario et les visiteurs.

Par exemple, le ministère travaille avec des partenaires et des intervenants pour construire les trottoirs, des plateformes d'observation et d'autres structures sur les terres de la Couronne pour permettre aux personnes handicapées de profiter de la nature et de participer à des activités de plein air, telles que la pêche ou l'observation d'oiseaux. Le ministère a élaboré des lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle pour les parcs nationaux, et presque tous les parcs offrent des installations sans obstacle et des sites accessibles dans les terrains de camping. Grâce à une disposition spéciale, les personnes ayant un handicap peuvent chaque année participer à certaines chasses. De plus, les renseignements contenus dans nos sites Web et publications sont présentés dans une gamme de formats qui peuvent être facilement consultés par les personnes handicapées.

Nous continuerons à nous fonder sur nos progrès et nos réalisations à mesure que nous établissons les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets. Nous veillerons à ce que les lois, les politiques et les programmes du ministère et du secrétariat soient élaborés en vue d'éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont

confrontées. Les réalisations mentionnées dans le plan de cette année et les améliorations que nous apporterons au cours de la prochaine année témoignent de la force et de la portée de notre engagement.

Le ministère des Richesses naturelles et le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continueront de déployer tous les efforts nécessaires pour s'assurer que les Ontariens et les Ontariennes, quelles que soient leurs capacités, ont accès de façon équitable aux renseignements sur les richesses naturelles, aux expériences de plein air dans les parcs provinciaux et sur les terres de la Couronne et aux offres d'emploi au ministère et au secrétariat.

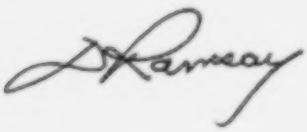

L'Honorable David Ramsay
Le ministre des Richesses naturelles et ministre délégué aux Affaires autochtones

---

<< INTRODUCTION

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005 >>

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

<< Message du ministre

Engagements et stratégies pour 2005-2006 >>

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Menu de navigation de cette page

- Exigences de la Loi
  - Article 4 - Milieu bâti
  - Article 5 - Approvisionnement en produits et services
  - Article 6 - Sites Internet du gouvernement
  - Article 7 - Publications du gouvernement
  - Article 8 - Satisfaction des besoins en matière d'accessibilité des employés du gouvernement
  - Article 9 - Programmes d'immobilisations financés par le gouvernement
- Lois et règlements
- Politiques
- Programmes et services
- Pratiques

Les réalisations de 2004-2005 du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) sont signalées dans le plan d'accessibilité de 2005-2006 du ministère du Procureur général.

En 2004-2005, le ministère des Richesses naturelles (MRN) a pris une série de mesures pour tenir compte des besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées. Il a pendant ces douze mois concentré son attention sur la satisfaction des exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) à cet égard, la sensibilisation au sein du ministère aux questions et aux occasions d'accessibilité et la prise de mesures initiales relativement à un certain nombre d'engagements décrits dans le plan d'accessibilité de 2004-2006 du ministère. Ces mesures sont évoquées ci après.

Exigences de la Loi

Article 4 - Milieu bâti

Engagement : ***Le ministère se dotera d'un plan pour l'évaluation de ses installations et le repérage des améliorations à y apporter pour les rendre conformes aux lignes directrices gouvernementales relatives à l'accessibilité, dès que celles-ci seront diffusées. Le MRN poursuivra par ailleurs ses efforts pour s'assurer que ses installations sont conformes aux exigences actuelles du code du bâtiment de l'Ontario en matière d'accessibilité.***

Mesure[s] et calendrier : L'élaboration du plan sera terminée en 2004-2005.

État d'avancement : Les normes d'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario ont été rendues publiques en octobre 2004 et ont été largement communiquées au sein des ministères. Depuis l'entrée en vigueur de l'article 4 de la LPHO, le gouvernement doit respecter les dispositions relatives à l'accessibilité lorsqu'il loue, achète, construit ou rénove de façon importante des édifices, des structures et des installations. Le ministère se conforme à ces normes, et tiendra compte de celles-ci lorsqu'il entreprendra des projets de rénovation ou d'amélioration de moindre envergure. En vertu de ces dispositions, il n'est pas nécessaire d'élaborer un plan pour l'évaluation des installations existantes avant l'entrée en vigueur de l'article 4.

Motif : Puisque les normes d'aménagement sans obstacle s'appliquent aux installations acquises, construites, louées ou considérablement rénovées depuis l'entrée en vigueur de l'article 4 de la LAPHO, il n'est pas nécessaire d'élaborer un plan pour l'évaluation des installations acquises, construites ou louées avant l'entrée en vigueur de l'article 4.

Engagement : ***Les nouvelles propositions au chapitre du fonctionnement qui seront incluses dans le plan d'activités des programmes et le plan d'activités du ministère pour l'exercice 2005-2006 seront examinées sous l'angle de l'accessibilité et des mesures prévues pour prévenir la création d'obstacles.***

Mesure à prendre et calendrier : Le MRN procédera à des examens dans le cadre de sa planification axée sur les résultats de 2005-2006 (d'ici mars 2005) en vue de satisfaire aux exigences de l'article 4 (accessibilité des bâtiments, constructions et locaux du gouvernement) et de l'article 5 (accessibilité des biens et produits et services achetés par le biais du processus d'approvisionnement).

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Les nouvelles propositions au chapitre du fonctionnement qui ont été incluses dans le plan d'activités des programmes et le plan d'activités du ministère pour l'exercice 2005-2006 ont été examinées sous l'angle de l'accessibilité et des mesures prévues pour prévenir la création d'obstacles.

▲DESSUS DE PAGE

Article 5 - Approvisionnement en produits et services

Engagement : ***Le MRN conseillera les gestionnaires et les superviseurs quant à l'obligation de prendre en compte l'accessibilité lors de l'achat de produits et de services. Le ministère incorporera à ses processus d'approvisionnement les lignes directrices concernant la mise en oeuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO applicables à l'échelle de la province.***

Mesure à prendre et calendrier : Les lignes directrices du SCG seront communiquées en 2004-2005 aux membres du personnel visés et seront incorporées aux procédures d'approvisionnement du ministère.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Les membres du personnel visés ont été informés des nouvelles lignes directrices d'approvisionnement tenant compte des questions d'accessibilité, et le ministère incorporera celles-ci à ses processus d'approvisionnement.

▲DESSUS DE PAGE

Article 6 - Sites Internet du gouvernement

Engagement : ***Le MRN continuera de s'assurer que ses sites Internet sont accessibles aux personnes handicapées, notamment en testant à cet égard tout nouveau contenu.***

Mesures à prendre et calendrier : Le site Web du ministère fait présentement l'objet d'une nouvelle conception, et la conformité aux exigences de la LPHO représente un aspect important de cette nouvelle conception. Le site Web actuel a fait l'objet d'une mise à jour pour refléter les exigences de la LPHO sur toutes ses pages clef; toutefois, la mise à niveau de certains documents connexes en format Adobe Acrobat se poursuit. La nouvelle conception du site Internet et la conversion des fichiers Adobe Acrobat restant à mettre à niveau seront achevées d'ici mars 2005.

État d'avancement : Cet engagement en matière d'accessibilité a été réalisé. Toutefois, la nouvelle conception du site Web du ministère n'a pas été terminée puisque des décisions sur le contenu et la gestion sont en attente. La nouvelle conception du site Web et la mise en oeuvre des améliorations seront conformes aux exigences de la LPHO en matière d'accessibilité. Le ministère continue à surveiller tous les sites et les documents pour assurer la conformité aux exigences de la LPHO à cet égard.

▲DESSUS DE PAGE

Article 7 - Publications du gouvernement

Engagement : ***Le ministère continuera de suivre les lignes directrices et les procédures existantes pour répondre par l'entremise de Publications Ontario aux demandes de publications dans des formats et sur des supports accessibles.***

Mesures à prendre et calendrier : Le MRN poursuivra sa collaboration avec Publications Ontario en vue de fournir ses publications dans des formats ou sur des supports conformes aux exigences de la LPHO aux personnes qui lui en font la demande en 2004-2005. Il donnera régulièrement à l'ensemble de son personnel des instructions concernant la marche à suivre pour répondre à de telles demandes.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Le MRN a travaillé avec Publications Ontario pour fournir ses publications dans des formats conformes aux exigences de la LPHO en 2004-2005, le personnel du ministère a été informé de la marche suivre pour répondre aux demandes de publications présentées dans des formats accessibles.

▲DESSUS DE PAGE

Article 8 - Satisfaction des besoins en matière d'accessibilité des employés du gouvernement

Engagement : ***Le MRN poursuivra ses efforts pour établir les besoins de ses employés en matière d'accessibilité et continuera de recourir au Fonds d'adaptation des emplois pour y répondre.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère appliquera des procédures incorporant ces mesures à l'égard des personnes handicapées parmi les membres de son personnel en 2004-2005.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. En 2004-2005, le MRN a poursuivi ses efforts pour établir les besoins de ses employés en matière d'accessibilité et a continué de recourir au Fonds d'adaptation des emplois pour y répondre.

Motif : L'engagement a été réalisé.

Engagement : ***Le ministère veillera à ce que toutes les personnes nouvellement embauchées ou en poste comme chef de service ou superviseur suivent une formation sur la façon de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère fera un suivi pour s'assurer que toutes les personnes admissibles parmi ses chefs de service et ses superviseurs aient bien participé à une telle formation d'ici mars 2005. Des mesures permanentes seront prises à mesure que de nouveaux chefs de service et superviseurs seront nommés.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation. Des efforts continus sont déployés pour offrir aux chefs de services et aux superviseurs une formation sur les besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Motif : Une attention continue doit être portée pour s'assurer de dispenser une formation sur les besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi.

Engagement : ***Lorsque le programme de formation sur la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité, présentement réservé aux chefs de service, sera étendu à d'autres personnes ayant des responsabilités de supervision pertinentes, le MRN veillera à ce que ces personnes suivent une formation relative à la façon d'offrir les adaptations nécessaires en matière d'emploi aux personnes handicapées qui travaillent pour le ministère.***

Mesure à prendre et calendrier : La réalisation de cet engagement interviendra dès que ce programme exécuté à l'échelle du gouvernement s'appliquera aussi au personnel de supervision.

État d'avancement : Puisque le programme de formation n'a pas été étendu à d'autres personnes ayant des responsabilités de supervision pertinentes, aucune mesure ne peut être prise à l'heure actuelle.

Motif : L'accès à ce programme de formation est restreint. D'autres personnes ayant des responsabilités pertinentes ne pourront pas y avoir accès tant que le gouvernement n'aura pas décidé d'étendre le programme.

▲DESSUS DE PAGE

Article 9 - Programmes d'immobilisations financés par le gouvernement

Engagement : ***Les projets d'immobilisations proposés dans les plans d'activités 2005-2006 et 2006-2007 du ministère seront examinés sous l'angle de leur conformité aux exigences prévues à l'article 9 de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario. La conformité aux exigences du Code du bâtiment de l'Ontario sera primordiale. Lorsque des lacunes seront relevées, un suivi aura lieu pour garantir que les projets satisfont aux exigences.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère examinera les propositions sous l'angle de leur conformité aux exigences en matière d'accessibilité dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats 2005-2006 d'ici mars 2005.

Motif : Cet engagement a été réalisé. Les propositions de financement de projets d'immobilisations sous l'angle de leur conformité aux exigences en matière d'accessibilité ont été examinées dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

Lois et règlements

Engagement : ***Le MRN collaborera avec d'autres ministères à l'examen des dispositions actuelles touchant les personnes handicapées en ce qui a trait au paiement de droits, aux permis et aux services***

Mesure à prendre et calendrier : Le MRN entamera des discussions avec d'autres ministères compétents, qui devront être terminées en mars 2005, et prendra des mesures pour procéder aux mises au point et autres améliorations qui s'imposent à l'endroit des dispositions qui jouent sur l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation. Les discussions initiales sont toujours en cours.

Motif : D'autres travaux ont été nécessaires pour préparer les discussions avec les autres ministères.

Engagement : ***Lors de l'examen et de l'éventuelle modification des lois et des règlements, le MRN prendra en considération la façon dont les dispositions législatives et réglementaires traitent des questions d'accessibilité et il veillera au respect des exigences et des lignes directrices en la matière.***

Mesure à prendre et calendrier : Les examens de lois spécifiques incluront une évaluation de la manière dont les dispositions de celles-ci tiennent compte ou non des exigences et des lignes directrices en matière d'accessibilité et mèneront au besoin à l'adoption de dispositions pertinentes.

État d'avancement : Engagement permanent. Des efforts sont déployés pour inclure une évaluation des questions relatives à l'accessibilité dans le cadre des examens des lois.

Motif : Cet engagement est une responsabilité permanente qui intervient chaque fois qu'une évaluation de loi est entreprise.

▲DESSUS DE PAGE

Politiques

Engagement : ***Le ministère conseillera le personnel chargé de l'élaboration des politiques et des programmes sur la façon de cerner les besoins des personnes handicapées et d'inclure dans les propositions de politiques et de programmes les dispositions nécessaires en matière d'accessibilité.***

Mesure à prendre et calendrier : Le MRN rédigera des lignes directrices relatives à la prise en considération des questions d'accessibilité lors de l'élaboration des politiques et des programmes d'ici mars 2005.

État d'avancement : Les lignes directrices sont cours d'élaboration.

Motif : L'élaboration des lignes directrices a demandé plus de temps que prévu.

Engagement : ***Le MRN misera sur les résultats de la Révision des systèmes d'emploi pour promouvoir ses objectifs en matière de diversité, grâce à l'examen des processus, des outils et des documents relatifs à l'emploi. Cet examen mettra entre autres l'accent sur les questions d'accessibilité.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère fera faire cet examen durant la période de planification de 2004-2006 et obtiendra des recommandations quant aux initiatives spécifiques propices à l'atteinte de ses objectifs.

État d'avancement : L'examen des processus, des outils et des documents relatifs à l'emploi n'a pas encore été entrepris dans l'attente de la détermination et de la mise en oeuvre des modifications visant les services de ressources humaines et la prestation de services en cours dans la fonction publique de l'Ontario.

Motif : L'examen sera entrepris après la révision des dispositions en matière de services et de prestation.

▲DESSUS DE PAGE

Programmes et services

Engagement : ***Le MRN examinera les lignes directrices relatives à l'accessibilité des installations du gouvernement dès qu'elles seront diffusées, afin d'établir la nécessité de dresser un inventaire ou de procéder à une évaluation des adaptations prévues au niveau des emplacements, des bâtiments et des installations des parcs provinciaux.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère examinera les lignes directrices d'ici mars 2005 afin d'établir les éléments à inclure dans un tel inventaire.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Les normes d'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario ont été rendues publiques en octobre 2004. Depuis l'entrée en vigueur de l'article 4 de la LPHO, le gouvernement doit respecter les dispositions relatives à l'accessibilité lorsqu'il loue, achète, construit ou rénove de façon importante des édifices, des structures et des installations. Le ministère se conforme à ces normes, et tiendra compte de celles-ci lorsqu'il entreprendra des projets de rénovation ou d'amélioration de moindre envergure. Puisque ces normes s'appliquent aux installations acquises, construites ou considérablement rénovées depuis l'entrée en vigueur de l'article 4 de la LPHO, il n'est pas nécessaire de dresser immédiatement un inventaire des adaptations existantes dans les bâtiments, les installations et les emplacements des parcs provinciaux pour vérifier leur conformité aux dispositions en matière d'accessibilité.

Motif : L'examen a montré qu'il n'était pas nécessaire de dresser immédiatement un inventaire pour vérifier la conformité aux normes d'aménagement sans obstacle. Les installations et des emplacements des parcs provinciaux seront évalués sur une base continue.

Engagement : ***Les résultats de l'évaluation du programme de gestion des locaux et des installations du MRN serviront à établir, pour chacun des parcs de locaux du ministère, une stratégie de gestion qui tienne notamment compte des questions d'accessibilité.***

Mesure à prendre et calendrier : En 2004-2005, le MNR se dotera de stratégies de gestion relatives à ses bâtiments et installations.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Les questions d'accessibilité ont été incluses dans l'évaluation des bâtiments et des installations du MRN et sont examinées dans le cadre du travail actuellement cours en vue d'élaborer des stratégies de gestion visant les portefeuilles d'adaptation du ministère.

Engagement : ***Le ministère poursuivra sa collaboration avec son groupe de travail sur l'accessibilité en vue d'une coordination continue de la planification et des améliorations visant l'accessibilité. Il mettra davantage l'accent sur la coordination des dispositions portant sur l'accessibilité.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère prévoit de coordonner la planification de l'accessibilité et les améliorations durant la période de planification 2005-2006.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. La planification de l'accessibilité et la coordination des améliorations ont été effectuées

durant la période de planification 2004-2005.

Engagement : ***Le MRN veillera à ce que la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées fasse partie intégrante des éléments sur lesquels portent les évaluations de programmes effectuées pour son compte.***

Mesures à prendre et calendrier : Le ministère compte élaborer des lignes directrices et de planifier leur mise en oeuvre durant la période de planification 2004-2006. Il fera ensuite faire les premières évaluations de programmes tenant compte des besoins en matière d'accessibilité.

État d'avancement : Les mesures prises à l'égard de cet engagement sont en cours de réalisation. Le ministère prévoit que les lignes directrices et la planification de leur mise en oeuvre seront achevées en 2005-2006.

Motif : Cet engagement visait la période de planification de deux ans 2004-2006 et sera réalisé d'ici la fin de 2005-2006.

Engagement : ***Des procédures concernant la prise en compte de l'accessibilité seront incorporées dans les modèles et les lignes directrices se rapportant à la planification des activités et à la planification des programmes du ministère. Il mettra à cet égard l'accent sur les besoins en matière d'accessibilité, y compris la modification des attitudes.***

Mesures à prendre et calendrier : Le ministère élaborera des procédures et les incorporera à ses modèles et lignes directrices se rapportant à la planification de ses activités et de ses programmes d'ici mars 2005.

État d'avancement : Engagement permanent.

Motif : L'élaboration des lignes directrices et du plan de mise en oeuvre a demandé plus de temps que prévu.

Engagement : ***Le MRN continuera d'inclure des questions relatives à l'accessibilité au questionnaire dont il se sert pour enquêter périodiquement sur la satisfaction de sa clientèle.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère inclura sur une base régulière des questions relatives à l'accessibilité dans le questionnaire qu'il utilise pour les enquêtes périodiques sur la satisfaction de la clientèle.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé.

Engagement : ***Le MRN se dotera d'une ligne téléphonique de renseignements généraux pour appareils téléscripteurs (ATS) et examinera de façon plus poussée son service de communication téléphonique sans frais (numéros 1 800), afin de cerner ses priorités en matière d'accessibilité par ATS pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère dotera d'une ligne téléphonique de renseignements généraux pour appareils téléscripteurs (ATS) d'ici l'automne 2004 et examinera les besoins des personnes handicapées d'ici mars 2005 .

État d'avancement : Engagement permanent. Un numéro ATS de renseignements généraux n'a toujours pas été établi. D'autres mesures seront prises en 2005-2006.

Motif : Un numéro ATS de renseignements généraux sera mise en oeuvre à l'automne 2005.

Engagement : ***Le MRN concevra d'un plan pour incorporer à ses services à la clientèle des dispositions spécifiques en faveur des personnes handicapées et il inclura ces dispositions dans ses procédures en matière de service à la clientèle lors de leur mise à jour.***

Mesures à prendre et calendrier : Le ministère cernera les dispositions spécifiques à prévoir en faveur des personnes handicapées au niveau des services à la clientèle, concevra un plan de mise en oeuvre avant mars 2005 et les incorporera à ses procédures en matière de service à la clientèle. Il portera son attention sur toute une gamme de mesures, y compris une meilleure compréhension des besoins des personnes handicapées et l'amélioration des attitudes envers celles ci.

État d'avancement : Engagement permanent. Le travail sur le plan de mise en oeuvre sera terminé en 2005-2006 et d'autres mesures seront entreprises.

Motif : Certaines questions devaient être réglées avant de terminer le plan de mise en oeuvre, incluant la formation sur les questions d'accessibilité dispensée au personnel du service à la clientèle. Ceci a retardé l'achèvement du plan de mise en oeuvre.

Engagement : ***Le ministère aidera à déterminer lesquels parmi ses organismes partenaires ont des responsabilités en matière d'accessibilité aux termes de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario et il collaborera avec ces organismes à l'application des dispositions de la loi.***

Mesures à prendre et calendrier : Le ministère déterminera quels sont les organismes auxquels la LPHO impose des responsabilités concernant la mise en oeuvre des dispositions visant l'accessibilité avant mars 2005.

État d'avancement : Le gouvernement n'a pas déterminé quels sont les organismes auxquels la LPHO impose des responsabilités concernant la mise en oeuvre des dispositions visant l'accessibilité. Ainsi, il a été impossible de repérer ces organismes avant mars 2005.

Motif : En attente d'une décision du gouvernement, il a été impossible de déterminer les organismes auxquels la LPHO impose des responsabilités concernant la mise en oeuvre des dispositions visant l'accessibilité.

Engagement : ***Grâce à la prestation de services par voie électronique, le gouvernement a amélioré et continuera d'améliorer l'accès pour les personnes handicapées, parmi d'autres, à toute une gamme de prestations directes, parmi lesquelles la délivrance de permis et d'autres services rémunérés, les renseignements et la réponse à des questions spécifiques. Des possibilités de prestation par voie électronique existent pour les parcs provinciaux et d'autres services très en demande du ministère.***

Mesure à prendre et calendrier : Le MNR apportera continuellement des améliorations à la prestation de ses services par voie électronique conformément aux priorités établies et aux initiatives lancées dans ce domaine à l'échelle du gouvernement et selon les ressources disponibles.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Un travail continu doit être effectué avant d'apporter des améliorations à la prestation de services par voie électronique.

Engagement : ***Dans les bureaux du ministère et dans les installations ouvertes au public où le MRN est considéré être le principal responsable des opérations, le ministère élaborera des plans d'aide à l'évacuation du personnel et des visiteurs handicapés et veillera à ce que ces plans soient incorporés dans le manuel des procédures d'urgence distribué à tout le personnel. Le MRN travaillera avec les responsables de la gestion des locaux à la prise en compte des dispositions visant les personnes handicapées conformément aux paramètres établis à cet égard.***

Mesures à prendre et calendrier : Le ministère veillera sur une base permanente à ce que les besoins des personnes handicapées continuent d'être pris en compte conformément aux paramètres établis, à mesure que de nouveaux plans d'évacuation seront mis au point ou que les plans existants seront examinés et mis à jour.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. Le ministère continue à veiller à ce que les besoins des personnes handicapées soient

comblés, à mesure que de nouveaux plans d'évacuation seront mis au point ou que les plans existants seront mis à jour.

▲DESSUS DE PAGE

Pratiques

Engagement : ***Le MRN fera connaître à son personnel les dispositions de la LPHO, les lignes directrices disponibles et les meilleures pratiques concernant l'adaptation aux besoins des personnes handicapées.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère achèvera une stratégie de communication d'ici mars 2005.

État d'avancement : Engagement permanent. L'élaboration de la stratégie de communication à l'intention du personnel n'est toujours pas terminée.

Motif : La stratégie est toujours en cours d'élaboration.

Engagement : ***Le MRN offrira à son personnel la possibilité de participer au repérage des obstacles à l'accessibilité et, lors de la planification des améliorations, il tiendra compte des observations que le personnel aura pu lui faire.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère élaborera et mettra en oeuvre une stratégie de communication relative aux questions d'accessibilité qui prévoira des possibilités pour le personnel de lui faire part de ses observations sur ces questions d'ici mars 2005.

État d'avancement : Engagement permanent. L'élaboration de la stratégie de communication à l'intention du personnel n'est toujours pas terminée.

Motif : En raison de la charge de travail et des priorités, il n'a pas été possible de terminer le projet d'élaboration de la stratégie de communication avant mars 2005.

Engagement : ***Le MRN soumettra plusieurs de ses emplacements représentatifs et de ses secteurs de programmes à une vérification visant à établir dans quelle mesure il y est tenu compte des besoins en matière d'accessibilité, et il établira des priorités au niveau des actions à entreprendre pour répondre à ces besoins. Ces vérifications l'aideront à cerner les mesures et les approches qu'il devrait adopter, en plus de contribuer à la sensibilisation du personnel et des chefs de programmes aux***

besoins en matière d'accessibilité.

Mesure à prendre et calendrier : Le projet pilote de vérifications des emplacements représentatifs commencera d'ici mars 2005.

État d'avancement : Engagement permanent. La planification des projets pilotes de vérification est commencée, et des efforts sont déployés en vue d'entreprendre les projets pilotes en 2005-2006, conformément aux engagements.

Motif : Bien que les plans n'aient pas été terminés au moment prévu, l'objectif de terminer les projets pilotes de vérification en 2005-2006 devrait être atteint.

Engagement : ***La formation en matière de service à la clientèle prévue pour le personnel du MRN (p. ex., formation à l'intention du personnel des parcs, ateliers de service à la clientèle) comprendra un volet de sensibilisation aux obstacles limitant l'accessibilité (notamment sur le plan des attitudes), aux besoins des personnes handicapées et aux façons appropriées d'y répondre.***

Mesure à prendre et calendrier : Le ministère continuera sur une base permanente à tenir compte des questions d'accessibilité dans ses activités de formation portant sur le service à la clientèle.

État d'avancement : Cet engagement a été réalisé. La formation en matière de service à la clientèle prévue pour le personnel du MRN continue de comprendre un volet de sensibilisation aux obstacles limitant l'accessibilité.

Engagement : ***Le ministère fournira, sur ses sites intranet et Internet généraux, des renseignements sur les exigences et les dispositions en matière d'accessibilité, de même que sur les initiatives s'y rapportant.***

Mesure à prendre et calendrier : La nouvelle conception du site Web général du ministère et l'élaboration d'une stratégie de communication seront terminées d'ici mars 2005.

État d'avancement : Engagement permanent. La nouvelle conception du site Web du ministère n'a pas été terminée dans l'attente de l'établissement au ministère d'un nouveau système de gestion du contenu. Ainsi, des renseignements plus détaillés sur les exigences et les dispositions en matière d'accessibilité, de même que sur les initiatives s'y rapportant n'ont pas été fournis sur le site Web du ministère.

Motif : Les renseignements sur les exigences et les dispositions en matière d'accessibilité, de même que sur les initiatives s'y rapportant

seront fournis dans le cadre du réaménagement du site Web du ministère.

▲DESSUS DE PAGE

<< Message du ministre

Engagements et stratégies pour 2005-2006 >>

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005

Ontario

ministère des
Richesses naturelles

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

<< Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Renseignements >>

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Menu de navigation de cette page

- Exigences de la Loi
  - Article 4 - Milieu bâti
  - Article 5 - Approvisionnement en produits et services
  - Article 6 - Sites Internet du gouvernement
  - Article 7 - Publications du gouvernement
  - Article 8 - Satisfaction des besoins en matière d'accessibilité des employés du gouvernement
  - Article 9 - Programmes d'immobilisations financés par le gouvernement
  - Article 10 - Planification de l'accessibilité
- Lois et règlements
- Politiques
- Programmes et services
- Pratiques

Dans leur plan 2005-2006, le ministère et le secrétariat continueront à mettre l'accent sur l'intégration des considérations sur l'accessibilité dans les processus permanents d'élaboration de politiques, de planification, de gestion et d'examen. Les améliorations au niveau des communications, de même que de la formation et de l'orientation du personnel, occupent aussi une place importante dans le plan 2005-2006, afin de sensibiliser davantage le personnel aux besoins en matière d'accessibilité et aux questions s'y rapportant, de l'aider à les comprendre et de l'amener à y répondre de sa propre initiative. Ce plan comprend également les engagements et les stratégies du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) décrits ci-dessous.

Exigences de la Loi

Article 4 - Milieu bâti

Engagement : ***Le MRN et le SAAO se conformeront aux normes d'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario dans leurs projets d'acquisition, de construction ou rénovations majeures dans des installations***

existantes ou louées. Le SAAO déménagera dans des nouveaux locaux d'ici la fin de l'exercice 2005-2006. Le SAAO tiendra compte des lignes directrices du gouvernement en matière d'accessibilité et des exigences actuelles du Code du bâtiment de l'Ontario au moment de concevoir et de construire ses nouvelles installations.

Mesures à prendre : Le MRN et le SAAO se conformeront aux normes gouvernementales d'aménagement sans obstacle visant la planification, l'acquisition, la construction ou les rénovations majeures d'installations.

Calendrier : Le MRN et le SAAO réaliseront cet engagement à l'égard des initiatives de planification et d'élaboration entreprises en 2005-2006.

Engagement : ***Les nouvelles propositions au chapitre du fonctionnement qui seront incluses dans le plan d'activités des programmes et le plan d'activités du ministère pour l'exercice 2006-2007 seront examinées sous l'angle de l'accessibilité et des mesures prévues pour prévenir la création d'obstacles.***

Mesures à prendre : Le MRN procédera à des examens dans le cadre de sa planification axée sur les résultats en vue de satisfaire aux exigences de l'article 4 (accessibilité des bâtiments, constructions et locaux du gouvernement) et de l'article 5 (accessibilité des produits et services achetés par le biais du processus d'approvisionnement) de la LPHO.

Calendrier : Le ministère tiendra compte de cet engagement lors de sa planification axée sur les résultats pour 2006-2007(devant intervenir d'ici mars 2006).

▲DESSUS DE PAGE

Article 5 - Approvisionnement en produits et services

Engagement : ***Le MRN et le SAAO veilleront à offrir des conseils aux personnes occupant un poste de chef de service ou de superviseur quant à la manière de tenir compte des questions d'accessibilité dans le cadre de l'approvisionnement en produits et services. Le MRN continuera à incorporer à ses processus d'approvisionnement les lignes directrices concernant la mise en oeuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO applicables à l'échelle de la province.***

Mesures à prendre : Le MRN et le SAAO continueront à suivre les lignes directrices du SCG concernant l'approvisionnement, les communiqueront aux membres du personnel clés et les incorporeront dans les procédures d'approvisionnement du ministère et du secrétariat. De plus, le ministère évaluera le nouvel outil de formation sur l'approvisionnement en biens et services accessibles et l'utilisera dans la mesure du possible dans le cadre de la formation du personnel sur les dispositions relatives à l'approvisionnement en biens et services accessibles

Calendrier : 2005-2006

▲DESSUS DE PAGE

Article 6 - Sites Internet du gouvernement

Engagement : ***Le MRN et le SAAO continueront de s'assurer que ses sites Internet sont accessibles aux personnes handicapées, notamment en testant à cet égard tout nouveau contenu.***

Mesures à prendre : Le MRN et le SAAO continuent de veiller à ce que leurs sites Web soient conformes aux exigences en matière d'accessibilité. Le MRN veillera à ce que les dispositions relatives à l'accessibilité soient respectées dans le cadre du travail en cours visant à réaménager le site Web général du ministère. Le MRN et le SAAO continuent de surveiller tous les sites et les documents pour assurer la conformité aux exigences de la LPHO à cet égard.

Calendrier : 2005-2006

▲DESSUS DE PAGE

Article 7 - Publications du gouvernement

Engagement : ***Le ministère et le SAAO continueront de suivre les lignes directrices et les procédures existantes pour répondre par l'entremise de Publications Ontario aux demandes de publications dans des formats et sur des supports accessibles.***

Mesures à prendre : Le MRN et le SAAO poursuivront leur collaboration avec Publications Ontario en vue de fournir leurs publications dans des formats ou sur des supports conformes aux exigences de la LPHO aux personnes qui leur en font la demande. Tout le personnel du ministère et du secrétariat recevront régulièrement des instructions concernant la marche à suivre pour répondre à de telles demandes.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

Article 8 - Satisfaction des besoins en matière d'accessibilité des employés du gouvernement

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat poursuivront leurs efforts pour établir les besoins de leurs employés en matière d'accessibilité et continuera de recourir au Fonds d'adaptation des emplois pour y répondre. Puisque le secrétariat lance le***

processus en vue de déménager dans des nouveaux locaux d'ici la fin de l'exercice 2005-2006, une partie du plan de déménagement comprendra une évaluation de tous les meubles actuels en vue de déterminer les besoins en matière d'adaptation des employés actuels et, dans la mesure du possible, prévoir une certaine souplesse dans l'aménagement des locaux pour pouvoir répondre aux demandes futures.

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat appliqueront des procédures incorporant ces actions à l'égard des personnes handicapées parmi les membres de son personnel.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat veilleront à ce que toutes les personnes nouvellement embauchées ou en poste comme chef de service ou superviseur suivent une formation sur la façon de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat feront un suivi pour s'assurer que toutes les personnes admissibles parmi leurs chefs de service et leurs superviseurs aient bien participé à une telle formation.

Calendrier : Des efforts continus seront déployés en 2005-2006 s'assurer que les chefs de service et les superviseurs aient participé à cette formation.

▲DESSUS DE PAGE

Article 9 - Programmes d'immobilisations financés par le gouvernement

Engagement : ***Les projets d'immobilisations proposés dans le plan d'activités 2006-2007 du ministère seront examinés sous l'angle de leur conformité aux exigences prévues à l'article 9 de la LPHO. La conformité aux Normes d'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario sera primordiale.***

Mesures à prendre : Le MRN examinera les propositions, afin de vérifier qu'elles respectent les exigences en matière d'accessibilité

Calendrier : Ces examens auront lieu lors de la planification axée sur les résultats pour 2005-2006 (devant intervenir d'ici mars 2006).

▲DESSUS DE PAGE

Article 10 - Planification de l'accessibilité

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat continueront de travailler avec leur groupe de travail sur la planification de l'accessibilité pour coordonner la planification de l'accessibilité et des améliorations qui s'imposent. Il mettra davantage l'accent sur la coordination des dispositions portant sur l'accessibilité.***

Mesures à prendre : Le MNR et le secrétariat coordonneront la planification et les améliorations visant l'accessibilité

Calendrier : Période de planification 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

Lois et règlements

Engagement : ***Le MRN collaborera avec d'autres ministères à l'examen des dispositions actuelles touchant les personnes handicapées en ce qui a trait au paiement de droits, aux permis et aux services.***

Mesures à prendre : Le MRN achèvera les discussions entamées avec d'autres ministères compétents et prendra des mesures pour procéder aux mises au point et autres améliorations qui s'imposent à l'endroit des dispositions qui jouent sur l'accessibilité.

Calendrier : La tenue de discussions et la mise en oeuvre initiale des résultats doivent être chose faite d'ici mars 2006.

Engagement : ***Lors de l'examen et de l'éventuelle modification des lois et des règlements, le MRN prendra en considération la façon dont les dispositions législatives et réglementaires traitent des questions d'accessibilité et il veillera au respect des exigences et des lignes directrices en la matière.***

Mesures à prendre : Les examens de lois spécifiques incluront une évaluation de la manière dont les dispositions de celles-ci tiennent compte ou non des exigences et des lignes directrices en matière d'accessibilité et mèneront au besoin à l'adoption de dispositions pertinentes.

Calendrier : La prise en considération des questions d'accessibilité débutera avec les examens entrepris durant la période 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

Politiques

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat conseilleront le personnel chargé de l'élaboration des politiques et des programmes sur la façon de cerner les besoins des personnes handicapées et d'inclure dans les propositions de politiques et de programmes les dispositions nécessaires en matière d'accessibilité.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat rédigeront et mettront en oeuvre des lignes directrices relatives à la prise en considération des questions d'accessibilité lors de l'élaboration des politiques et des programmes.

Calendrier : Les lignes directrices seront finalisées d'ici mars 2006. Leur mise en oeuvre devrait débuter en mars 2007.

Engagement : ***Le MNR et le secrétariat fera la promotion de leurs objectifs en matière de diversité, grâce à l'examen des processus, des outils et des documents relatifs à l'emploi. Cet examen mettra entre autres l'accent sur les questions d'accessibilité.***

Mesures à prendre : L'examen des processus, des outils et des documents relatifs à l'emploi, en portant attention aux questions d'accessibilité, sera entrepris après la détermination et la mise en oeuvre des modifications en attente visant les services de ressources humaines et la prestation de services en cours dans la fonction publique de l'Ontario.

Calendrier : Le ministère et le secrétariat commenceront l'examen en 2005-2006 après la mise en oeuvre des modifications aux services des ressources humaines et à la prestation de services en cours.

▲DESSUS DE PAGE

Programmes et services

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat continueront de s'assurer que les questions d'accessibilité sont incluses dans l'évaluation des bâtiments et des installations du MRN et du secrétariat et sont examinées dans le cadre du travail cours en vue d'élaborer des stratégies de gestion visant les portefeuilles d'adaptation du ministère.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat continueront de s'assurer que les travaux continus qu'ils mènent pour évaluer les installations et élaborer des stratégies de gestion des installations sont conformes aux normes d'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario.

Calendrier : 2005-2006

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat veilleront à ce que la prise en compte des besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées fasse partie intégrante des éléments sur lesquels portent les évaluations de programmes effectuées pour leur compte.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat achèveront l'élaboration des lignes directrices pertinentes et la planification de leur mise en oeuvre. Il fera ensuite faire les premières évaluations de programmes tenant compte des besoins en matière d'accessibilité.

Calendrier : Exécution prévue durant la période de planification 2005-2006.

Engagement : ***Des procédures concernant la prise en compte de l'accessibilité seront incorporées dans les modèles et les lignes directrices se rapportant à la planification des activités et à la planification des programmes du ministère et secrétariat. Ils mettront à cet égard l'accent sur les besoins en matière d'accessibilité, y compris la modification des attitudes.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat élaboreront des procédures et les incorporeront à leurs modèles et lignes directrices se rapportant à la planification de leurs activités et de leurs programmes.

Calendrier : L'élaboration des lignes directrices et la planification de leur mise en oeuvre seront achevées d'ici mars 2006.

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat continueront d'inclure des questions relatives à l'accessibilité au questionnaire dont ils se servent pour enquêter périodiquement sur la satisfaction de leur clientèle. Le SAAO inclura des questions relatives à l'accessibilité dans son enquête 2005-2006.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat incluront des questions relatives à l'accessibilité au questionnaire dont ils se servent pour enquêter périodiquement sur la satisfaction de leur clientèle.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat se doteront d'une ligne téléphonique de renseignements généraux pour appareils téléscripteurs (ATS) et examineront de façon plus poussée leur service de communication téléphonique sans frais (numéros 1 800), afin de cerner leurs priorités en matière d'accessibilité par ATS pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat se doteront d'une ligne téléphonique ATS de renseignements généraux, examineront les besoins et procéderont aux autres adaptations qu'ils jugeront nécessaires.

Calendrier : La ligne téléphonique de renseignements généraux pour appareils ATS est mise en oeuvre à l'heure actuelle et sera fonctionnelle d'ici ;le 1er décembre 2005. L'examen des besoins sera achevé d'ici mars 2006.

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat prépareront un plan visant l'élaboration de dispositions précises concernant le service à la clientèle offert aux personnes handicapées et leur inclusion dans les procédures révisées concernant le service à la clientèle.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat cerneront les dispositions spécifiques à prévoir en faveur des personnes handicapées au niveau des services à la clientèle et ils concevront un plan pour les incorporer à leur procédures en matière de service à la clientèle. Ils porteront son attention sur toute une gamme de mesures, y compris une meilleure compréhension des besoins des personnes handicapées et l'amélioration des attitudes envers celles ci.

Calendrier : Mise au point du plan de mise en oeuvre d'ici mars 2006, puis mise en oeuvre à partir de 2006-2007.

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat collaboreront avec les organismes partenaires à la promotion et à la mise en oeuvre des dispositions de la loi visant l'accessibilité.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat repéreront les organismes partenaires clés et entameront des discussions sur les dispositions relatives à l'accessibilité et les améliorations à apporter à cet égard. Ils commenceront par les mesures prioritaires de coopération.

Calendrier : Les discussions et les mesures de coopération débuteront en 2006-2007.

Engagement : ***Grâce à la prestation de services par voie électronique, le gouvernement a amélioré et continuera d'améliorer l'accès pour les personnes handicapées, parmi d'autres, à toute une gamme de prestations directes, parmi lesquelles la délivrance de permis et d'autres services rémunérés, les renseignements et la réponse à des questions spécifiques. Des possibilités de prestation par voie électronique existent pour les parcs provinciaux et d'autres services très en demande du ministère.***

Mesures à prendre : Le MNR et le secrétariat apporteront des améliorations à la prestation de leurs services par voie électronique conformément aux priorités établies et aux initiatives lancées dans ce domaine à l'échelle du gouvernement et selon les ressources disponibles.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : ***Dans les bureaux du ministère et du secrétariat et dans les installations ouvertes au public où le MRN ou le secrétariat est considéré être le principal responsable des opérations, le ministère et le secrétariat élaboreront des plans d'aide à l'évacuation du personnel et des visiteurs handicapés et veilleront à ce que ces plans soient incorporés dans le manuel des procédures d'urgence distribué à tout le personnel. Le MRN et le secrétariat travailleront avec les responsables de la gestion des locaux à la prise en compte des dispositions visant les personnes handicapées conformément aux paramètres établis à cet égard.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat veilleront à ce que les besoins des personnes handicapées continuent d'être pris en compte conformément aux paramètres établis, à mesure que de nouveaux plans d'évacuation seront mis au point ou que les plans existants seront examinés et mis à jour.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

Pratiques

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat feront connaître à leur personnel les dispositions de la LPHO, les lignes directrices disponibles et les meilleures pratiques concernant l'adaptation aux besoins des personnes handicapées.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat mettront la dernière main à leur stratégie de communication et commenceront à la mettre en oeuvre.

Calendrier : La stratégie de communication sera prête d'ici mars 2006.

Engagement : ***Le ministère et le secrétariat offriront à leur personnel la possibilité de participer au repérage des obstacles à l'accessibilité et, lors de la planification des améliorations, ils tiendront compte des observations que le personnel aura pu leur faire.***

Mesures à prendre : Le ministère et le secrétariat élaboreront et mettront en oeuvre une stratégie de communication relative aux questions d'accessibilité qui prévoira des possibilités pour le personnel de leur faire part de ses observations sur ces questions.

Calendrier : La stratégie de communication sera prête d'ici mars 2006.

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat soumettront plusieurs de leurs emplacements représentatifs et de leurs secteurs de programmes à une vérification visant à établir dans quelle mesure il y est tenu compte des besoins en matière d'accessibilité, et ils établiront des priorités au niveau des actions à entreprendre pour répondre à ces besoins. Ces vérifications les aideront à cerner les mesures et les approches qu'ils devraient adopter, en plus de contribuer à la sensibilisation du personnel et des chefs de programmes aux besoins en matière d'accessibilité.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat termineront la planification des projets pilotes de vérification et entreprendront la vérification des emplacements représentatifs.

Calendrier : Les vérifications seront terminées en 2005-2006.

Engagement : ***La formation en matière de service à la clientèle prévue pour le personnel du MRN (p. ex., formation à l'intention du personnel des parcs, ateliers de service à la clientèle) comprendra un volet de sensibilisation aux obstacles limitant l'accessibilité (notamment sur le plan des attitudes), aux besoins des personnes handicapées et aux façons appropriées d'y répondre.***

Mesures à prendre : Le ministère continuera à tenir compte des questions d'accessibilité dans ses activités de formation portant sur le service à la clientèle. Il examinera et inclura, s'il le souhaite, la nouvelle trousse de formation sur le service à la clientèle ("May I Help You" -- Welcoming Customers with Disabilities) qui sera disponible cette année.

Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : ***Le MRN et le secrétariat fourniront, sur leur sites intranet et Internet généraux, des renseignements sur les exigences et les dispositions en matière d'accessibilité, de même que sur les initiatives s'y rapportant.***

Mesures à prendre : Le MRN et le secrétariat fourniront des renseignements sur les questions d'accessibilité sur ses sites généraux suite à leur nouvelle conception et à l'élaboration d'une stratégie de communication.

Calendrier : Le choix des renseignements sur les exigences et les dispositions en matière d'accessibilité, de même que sur les initiatives s'y rapportant à afficher sur les sites Web généraux du ministère devra être fait dans le contexte du réaménagement des sites Web en cours. Ces renseignements seront fournis sur les sites Web durant la période de planification de 2005-2006.

▲DESSUS DE PAGE

<< Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005 Renseignements >>

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Incluant le SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'accessibilité 2005-2006

<< Engagements et stratégies pour 2005-2006

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	Ministère des Richesses naturelles Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	1 800 667-1940 416-326-4740
Numéro ATS :	Un numéro ATS aux fins d'accès général sera mis en oeuvre le 1er décembre 2005. (En attendant, on est prié de composer le 711 pour appeler le Service de relais Bell : MRN 1 800 667-1940 ou SAAO 416-326-4740)	
Sans frais : 1 800	Ministère des Richesses naturelles Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	1 800 667-1940 (non disponible)
Courriel :	MNR mnr.nric@mnr.gov.on.ca OSAA merike.nurming@jus.gov.on.ca	
Site Web du ministère :	www.mnr.gov.on.ca	
Site Web du secrétariat :	www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca	

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone : (416) 326-5300

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-993

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1709-508X (IMPRIME)

ISSN 1708-5098 (EN LIGNE)

This document is available in English.

<< Engagements et stratégies pour 2005-2006

[COMMUNIQUÉS | PUBLICATIONS | BUREAUX DU MRN | ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE]

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English

[Programme | Sujet | Lieu | Service]

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Ce site Web a été créé à titre de service public par le ministère des Richesses naturelles du gouvernement de l'Ontario. On s'efforce de le mettre à jour périodiquement et d'assurer l'exactitude des renseignements qu'il contient. Cependant, le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité et les utilisateurs du site sont tenus de les vérifier auprès d'autres sources avant de prendre toute décision ou toute mesure.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

Dernière mise à jour : le 30 septembre 2005